

Procès-verbaux des séances du conseil communal d'Estavannens 1854 - 1875 (extraits)

L'orthographe et la syntaxe du registre ont été respectées

1854 -

Néant

04 mars 1855 - Le syndic :

7 mai 1855 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a évalué la quantité de fromage fabriqué en 1854. 220 quintaux à 48 francs le quintal de gras et 35 quintaux de maigre à 40 francs le quintal.

28 juin 1855 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a convenu avec Félix Caille pour la pension de Rosine Raboud pour le prix de 100 francs pour une année à commencer le 8 juillet 1855.

31 septembre 1855 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a nommé d'une voix unanime Jean Joseph feu Charles Caille comme boursier de commune pour le terme fixé par la loi. On a donné le sonnage des cloches à Pierre André Jaquet pour le prix de 29 francs. On a donné la place de sacristain à Basile Magnin pour le prix de 90 francs pour le terme d'un an.

02 mars 1856 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a estimé la quantité de fromage fabriqué en 1855, soit 425 quintaux de gras à 49 francs et 40 quintaux de maigre à 41 francs le quintal. On a nommé 3 candidats pour la curatelle de Christophe feu Jaques Caille, soit les citoyens Béat feu Charles, Constant fils de Charles Jaquet et **Joseph, fils de Nicolas Pharisa**.

10 mars 1856 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de prendre investiture de la pièce de terre dite « Le Fossard » appartenant à François feu François Jaquet, vu que celui-ci a laissé s'accumuler plus de 3 intérêts.

19 avril 1856 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a délibéré de donner trente trois quarterons de pommes de terre pour plantation aux prébendaires.

3 février 1857 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a délibéré de donner 4 écus anciens à Marie Dématraz pour la pension des deux filles de feu Magdeleine Sudan. On a décidé de laisser le budget des pauvres comme dans le passé, excepté qu'on retranche 1 franc à Mathias Sudan et on l'accorde en plus à Jean Caille feu Ambroise. On a de plus, fixé la contribution de mariage de Joseph, fils de Jean François Jaquet, à 30 francs.

4 avril 1857 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a estimé la quantité de fromage produite dans la commune en 1856, soit 485 quintaux de gras à 49 francs et 43 quintaux de maigres à 41 francs.

18 janvier 1858 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a fixé la contribution de mariage de Lucien Jaquet à 15 francs, celle de Joseph Jaquet, fils de Charles à 7 francs et celle de Jean Sudan à 7 francs.

18 avril 1858 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a nommé trois candidats pour la curatelle de Jean Joseph feu Joseph Caille : **Placide, fils de Nicolas Pharisa**, **Antide, fils de Jaques Jaquet** et Henri, fils de Jean Joseph Robadey, de Lessoc.

04 mai 1858 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a estimé la quantité de fromage de l'année 1857, soit 493 quintaux de gras à 50 francs le quintal et 23 quintaux de maigre à 46 francs.

27 décembre 1859 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a nommé Léon Jaquet boursier de commune pour le terme prévu par la loi.

12 janvier 1860 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a nommé forestier communal pour le terme fixé par la loi le citoyen Lucien Jaquet en remplacement de Joseph Jaquet. On a de plus retiré tout les secours à Joseph Magnin.

15 janvier 1860 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a délibéré à ce que Eléonore épouse de Joseph Jaquet soit autorisée par la Direction des orphelins à vendre sa part de l'héritage de sa tante Julienne qui consiste dans le cinquième de deux pièces de terre appelée « Champ Corboz » et « Le Mouret » et sa part du huitième de la montagne du « Petit Monmartin » étant rière le Grandvillard.

1861 -

Néant

1862 -

Néant

Sur l'invitation de Mr le préfet, le syndic, ayant convoqué quatre individus comme ... ci-après désignés. Pierre André Jaquet a déposé avoir vu François Savary derrière la maison à Félix le 2 février vers 9 heures du soir et fait appelé Xavier Magnin et Nicolas Dessingy. Ces trois individus ont poursuivi ledit Savary un bout de chemin. Pierre André Jaquet dit avoir poursuivi jusque derrière la maison des frères Sudan et a déclaré que les deux camarades ne sont pas allés plus loin qu'un peu en dessus du bassin. Nicolas Dessingy doit avoir poursuivi par derrière la maison des frères Sudan jusque derrière la maison des frères Caille. Le quatrième individu, Charles Magnin, dit avoir passé par la maison des frères Sudan. Ayant ouvert la porte de la cuisine, il vit le dit Savary avec Ursule Sudan avec qui il a vécu deux ans. Depuis la demande de Catherine Caille, le conseil a délibéré de faire rejoindre la femme Savary avec ordre de veiller de près à sa conduite.

2 avril 1863 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a compté le fromage fabriqué en 1862, soit 495 quintaux de gras à 48 frs et 50 quintaux de maigre à 40 frs.

9 septembre 1863 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de parler avec les frères Farisa pour la construction de la scierie d'après leurs plans et de s'entendre pour le prix. On a décidé de faire un bâtiment en bois sur la ... et de mettre la couverture en tuiles.

24 septembre 1863 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

A la demande de Pauline Caille, le conseil a délibéré de lui envoyer 10 frs pour subvenir à l'entretien de sa famille

4 janvier 1864 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a nommé Sylvère Caille boursier communal pour le terme fixé par la loi.

29 juillet 1864 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil donne son préavis et fixe le maximum du prix de réception des nouveaux bourgeois à frs 1200. On ne le fixe pas plus haut à cause qu'on est beaucoup chargés de journées de commune sur la Sarine.

04 août 1864 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a fixé la rétribution de mariage à Philippe Jaquet, fils de Jacques, à 7 francs.

8 février 1865 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a compté le fromage fabriqué en 1864, soit 490 quintaux de gras à 59 frs et 40 quintaux de maigre à 45 frs.

10 février 1865 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a donné un préavis à ce que Joseph, fils de Nicolas Farisa, soit nommé piqueur de la commune, en remplacement de Jean Joseph Caille, démissionnaire.

18 février 1865 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a fixé la contribution de mariage des citoyens ci-après désignés comme suit : Antide Jaquet, 8 francs, Jacques Jaquet de la fin, 4 francs, Joseph de la fin, 8 francs, Félicien Jaquet, 7 francs, Charles Magnin, 7 francs, Hyppolite Sudan, 18 francs, Xavier Jaquet, 10 francs, Léon Jaquet, 30 francs, Jean Sudan, 8 francs, Sylvère Caille, 23 francs, Placide Pharisa, 12 francs, celle de Joseph Farisa, fils de Nicolas, à 12 francs, Joseph Pharisa, fils de Pierre, 6 francs.

14 mai 1865 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de faire raccommoder le chalet du Chavuttier cet été prochain. On a aussi décidé d'aller travailler sur les chemins.

24 juillet 1865 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a nommé des experts pour aller prendre un arrangement dans la commune d'Enney concernant les digues qu'on se propose de faire de l'autre côté du pont sur le territoire de dite commune.

22 août 1865 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de faire une ... dans la forêt de Sapex. Une autre sera faite au dessous du chalet de la Longe Planche. On a trouvé un dernier moule de bois de sapin devant être préparé par Siméon Farisa. Un vol de bois a été commis par Jean Sudan et Claude Farisa.

30 août 1865 - Rapport à la charge de Jean Sudan-Chevalley

Dans une visite faite dans la forêt au dessus du Dard (Dah), on a trouvé 5 à 6 troncs de sapin, coupés et enlevés. De plus, le sus-nommé a fait environ ¾ de moule de foyards provenant de la même forêt. D'après une déclaration de ... Sudan, boulanger à Bulle, Sudan-Chevalley lui a vendu 2 moules de bois. D'après un rapport fait à Mr le syndic par Claude Farisa, ce bois a été volé par

Jean Sudan-Chevalley. Le conseil évalue de bois brut à 20 francs. L'année passée, il y a déjà eu un rapport fait au juge de paix par le forestier qui n'a pas eu de suite.

30 août 1865 - Rapport à la charge du même Jean Sudan-Chevalley

Pour calomnie prononcée contre le conseil communal dimanche 29 au soir, dans la pinte de notre commune, en présence de Mr-Combaz, ... , Joseph Sudan, fils de Mathias et Alexandre, fils de Jean Caille.

30 août 1865 - Rapport à la charge de Claude Farisa

Le 21 août, Mr le syndic a trouvé environ $\frac{3}{4}$ de moule de sapin en bas de la scie. Retournant à la maison de Claude Farisa, il a trouvé Sudan boulanger à Bulle pour acheter le bois. Mr le syndic a séquestré ce bois avec défense à Claude Farisa d'y toucher. Celui-ci a répondu qu'il voulait prendre le bois. Le 23 août, le bois a été enlevé par Sudan, boulanger et a été de nouveau arrêté par le conseil communal près de la grange des Tolas. On évalue ce bois à 6 francs. Quant à Siméon Farisa, il a promis d'aller subir sa peine infligée par le conseil.

30 août 1865 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a soulevé 3 candidats pour la tutelle de Jean Caille Remont. Les candidats sont : François, feu Jean Pasquier à Vuadens, Joseph, fils de Pierre Pasquier, à Vuadens et Jean Joseph feu le colonel Caille, d'Estavannens.

4 septembre 1865 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

A la demande de Mr le régent, le conseil lui accorde 10 francs par trimestre de plus que son traitement, moyennant la ratification de l'assemblée communale et qu'il reste un certain nombre d'années dans notre commune à cause qu'il fait bonne école. A la demande François Savary, de Sales, qui demande à rentrer dans notre commune, le conseil la lui refuse complètement.

13 septembre 1865 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Concernant le fourneau à Claude Farisa, la commune fera l'avance de 54 francs pour construire son fourneau, à prendre sur ses lots de bois jusqu'au bout du remours des francs ci-dessus. Joseph Farisa, fils de Nicolas, est nommé commis pour les digues proches de la Sarine, de même que Louis Sudan.

4 octobre 1865 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a nommé Maxime fils de Basile Magnin, forestier communal pour le terme fixé par la loi. On a fixé son traitement à 20 francs et on l'a exempté des journées communales. On a décidé de convoquer une assemblée communale le 10 courant pour faire la charge des communs et concernant la carrière des Egras. De plus, on vendra du bois sec par numéros dans la même soirée.

27 octobre 1865 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil est invité à se faire représenter à l'audience de Mr le préfet au sujet d'une demande de secours fait par Claude Farisa. Jean Joseph Caille, feu Charles a été nommé délégué pour représenter le dit conseil à se sujet.

1er janvier 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet - Conditions de la carrière des Egras -

- 1° Le conseil accorde le bois grâtisse (gratis) pour faire une passerelle.
- 2° Le bois qu'il faudra en plus, le conseil l'accord à un tarif raisonnable.
- 3° On demande que la carrière sois ouverte du côté du pont provisoire.
- 4° La commune fera un bout de chemin au plus tôt possible pour faire de la place au carrier pour déposer ses matériaux.
- 5° Si par hasard la tranchée était donnée à un autre entrepreneur, on veut que cela ne dérange en rien l'établissement de la route à la tranchée.
- 6° Que la réserve de pouvoir prendre les matériaux pour la construction de la route dans le temps le plus convenable.
En compensation, la commune autorise à ouvrir la carrière dans le temps qu'il jugera le plus convenable pour que cela ne dérange en rien le sentier, le tout pour le terme de neuf ans à commencer le 1^{er} janvier 1856 pour les prix suivants :
50 francs pour les 3 premières années, 80 francs pour les 3 années suivantes et 125 francs pour les 3 dernières années.

24 janvier 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé que les journées de commune ne peuvent pas se partager, faire une demi-journée avant midi ou après, sans avoir des raisons graves. On a de plus décidé de remettre la liste des journées de commune près de la Sarine aux commis. On a aussi donné préavis pour la tutelle de Jean Caille Remont.

10 avril 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé d'aller faire une digue en dessous des Egras le jeudi 12 courant et de mettre deux journées. Si cela ne suffit pas, on en mettra trois. On a décidé d'aller tous les membres du conseil chez l'hoirie de Félix Sudan concernant une difficulté avec la maison des frères Xavier et Pierre André Jaquet. On ne laissera pas le communage à Xavier Jaquet vu qu'il ne fait pas d'après la loi.

23 avril 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a donné un préavis à Claude Farisa concernant sa maison. On a nommé Cyprien Jaquet, suppléant de Mr. le syndic.

26 mai 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé d'aller en commune le mardi 29 mai pour enlever les pierres au On a fixé la contribution de mariage au fils de Jean Joseph Caille à 20 francs et celle de Charles Magnin comme la dernière fois (???).

10 juin 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Sur demande de Mr le curé on a décidé de faire paraître en conseil des mœurs le 23 juin, à la maison d'école, Séraphie veuve de François Caille. On accorde une plante à carrons pour « réfecture » de la grange de Léon Jaquet, syndic. On a fixé la contribution de mariage à Joseph, fils de Jean Caille, feu Ambroise, à 6 francs.

16 juin 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a accordé une plante à carrons à Constant Sudan feu Henri. On prendra des mesures concernant le chalet de la moutonnière.

On a nommé membres de la commission des travaux de la route (entendre la route en construction qui va du village vers la gare par les Réées) Jean Joseph Caille, Sylvère Caille et **cap. Placide Pharisa**.

29 juin 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé d'aller couper le bois dans le tracé de la nouvelle route le premier jour qu'on ne fanera pas. On donne 100 francs pour les billons cassés de la Fayère. On accorde 1 franc à Philippe Jaquet pour sa journée sur la Sarine.

20 juillet 1866

En application de la nouvelle loi sur le Cadastre, Joseph Fariza, fils de Nicolas, est délégué par le conseil pour aller reconnaître les limites du territoire entre la commune de Charmey et celle d'Estavannens.

13 août 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil, ayant fait paraître à son audience Séraphie, veuve de François Caille, concernant sa conduite, on a décidé d'écrire une lettre au conseil de Grandvillard pour empêcher la fréquentation de la dite veuve par Théophile Currat. Une autre lettre sera envoyée à Grandvillard pour une demande subvention pour la nouvelle route.

19 août 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de vendre le bois sur la grève de la Sarine mercredi 21 courant après la messe. Concernant le bois demandé par Auguste Sudan pour sa bâtisse, le conseil ne peut pas le lui accorder sans prendre des renseignements et le passer en grande assemblée. On décide de parler à Mr. Moura pour des plateaux pour le pont se service de la nouvelle route. Concernant le garçon chez Rebuillet, on a décidé d'attendre les ... de la pension pour s'entendre à se sujet. On a accordé une plante pour bardeaux et une pour une poutre à Jean Joseph feu Joseph Caille.

8 septembre 1866

Le conseil a décidé de faire un arrangement avec Claude Fariza concernant la moutonnière. Le dit Fariza s'engagerait à faire un chalet de 35 pieds de long sur 18 pieds de large à ses frais, sauf la toiture en tuiles qui serait payée par la commune, pour le terme de 10 années. Le prix n'est pas fixé. On a décidé de convoquer une assemblée communale dimanche prochain concernant la moutonnière et le bois demandé par Marguerite Sudan.

10 septembre 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de faire le culée du pont de suite. On a décidé de marquer les lots de bois pour les comuniers la grosse Joux. On marquera le bois qui déperit, par douzaines. On a approuvé le règlement de l'église.

septembre 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Lettre au conseil communal de Grandvillard

Messieurs,

Le conseil d'Estavannens a décidé de s'adresser à votre commune de bien vouloir nous accorder un subside pour la construction de la nouvelle route communale.

Vu l'utilité reconnue que votre localité en profite, nous avons l'espoir que notre demande sera prise en considération. S'il y a décision favorable de votre part, on vous fera connaître le montant des dépenses qu'il y a à faire.

21 septembre 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de marquer le bois pour la bâtisse d'Auguste Sudan, à la forêt d'Arches. On a décidé de prendre le bois et les comunages des hoirs de Félix Sudan pour arranger et couvrir leur maison. On a fixé la rétribution de mariage d'Auguste Sudan à 10 francs. On a donné le raccomodage du « Chalet Neuf » à Sylvestre Rime pour le prix de 20 francs. On a fait faire deux lanternes pour l'église pour le prix de 16 francs les deux.

29 septembre 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Après la demande de Mr le régent, le conseil lui accorde 500 francs et trois moules de bois par année. De plus, on a décidé de vendre les 200 plantes de la Coutaz le 30 septembre et les montagnes le 29 par amodiation de 3 années.

9 octobre 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de traiter avec Trébulliet concernant la pension du garçon Sudan. On a décidé de donner la construction des culées du nouveau pont à un entrepreneur pour le prix le moins élevé possible.

15 octobre 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Vu la nécessité de refaire les 3 bassins des deux villages, Le conseil a décidé de les refaire en pierre. La commune participerait pour les 2/3. Cependant on les repassera en grande assemblée. On a refait marché avec Joseph feu Claude Jaquet pour sacristain en 1867 pour le prix de 30 francs et une pièce de bois. On a décidé de vendre le bois abattu par le vent à la Grosse Joux mercredi 18 courant. Les sociétaires de la fuitière (laiterie) devront tous faire une journée pour nettoyer la maison d'école. On fera des billons pour des planches pour rendre à Joseph Jaquet dit au sergent. On a fait marché avec Trébulliet pour la pension du garçon Sudan pour le prix de 6 francs par mois pour deux ans. On a loué la pièce de terre à la Déroute à Favre, aubergiste à Broc, pour le prix de 23 francs.,

30 octobre 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a loué la place du vieux four à chaux pour déposer des billons en 1867 au capitaine Sylvère Caille et Constant Jaquet pour le prix de 1 franc.

19 janvier 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de convoquer une assemblée mardi prochain pour faire la charge des communs et concernant le nouveau pont sur la Sarine. De plus, on a décidé de faire venir le couvreur chez l'hoirie de Félix Sudan pour faire des bardeaux et couvrir leur maison.

30 janvier 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

A la demande de Maxime Magnin forestier, le dit estime avoir droit à 15 centimes par plante de bois vendue. Le conseil ne peut les

lui accorder sans prendre des informations à ce sujet. On a décidé d'aller vérifier les limites entre « La Longe Planche » et la « Reydefferrannaz », le plus tôt possible, à cause qu'on a coupé du bois à la haye à la demande d'Ursule Magnin, concernant une saisie faite ces jours derniers. On décide de ne faire aucune concession à ce sujet. On a décidé d'aller en commune conduire le bois à Mr le curé. On donnera 4 journées aux chevaux.

A la demande de Joseph Farisa, fils de Nicolas, concernant une hypothèque grevant les pièces de terre appelées « Le Clos de la Cure » et « Praz Ferrant » vendues par les frères Sudan à Lucien Jaquet et à Nicolas Farisa, le conseil consent à ce que l'hypothèque soit portée sur celle de Nicolas Farisa, pourvu que Jaquet donne les garanties suffisantes.

23 février 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a accordé et autorisé Cérile Caille et Xavier Jaquet de laisser leur bois de la Coutaz jusqu'à cet automne prochain aux conditions que les dits soient responsables de tous dommages au chalet, aux hayes (haies) ainsi qu'à toutes autres choses. On a accordé 5 frs par mois à Claude Farisa, à prendre sur la bourse des pauvres. On a décidé d'écrire une lettre aux frères Oberson pour venir vérifier les limites de « La Longe Planche » et de la « Réydefferrannaz ». On a accordé 40 centimes par numéros au forestier pour le bois de la Coutaz.

19 mars 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de vendre les débris des lots de commune à la S... On le marquera par numéros. On a décidé de nettoyer le « Chavuty » et de couper les épines. On marquera les morceaux par dizaines. On fera payer le droit d'habitation à Joseph Savary, de Sâles. On marquera les journées de commune en retard ces jours prochains. On a accordé deux plantes pour bardeaux, une à Jean Joseph Caille et l'autre à Basile Magnin.

5 avril 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé d'écrire une lettre à Mr de Montenach concernant les moëllons préparés pour la culée du pont et une autre à Mr Geinoz concernant la pétition au sujet de la route pour lui demander le croquis. D'après une lettre de Mr Gremaud, notaire, concernant un crédit fait par Mme Débiollet (Desbiolles, sans la consonance patoise) à Bulle contre Ursule Magnin, le conseil a décidé de ne pas se charger de cette affaire. On a décidé d'acheter des pommes de terre à Claude Farisa et à Joseph feu Ambroise pour leur plantation, payable la moitié par la commune, 10 quarterons à Claude Farisa et 8 quarterons à Joseph Caille. On fera une paire de souliers à Xavier Sudan, dit « au Pétre ». On marquera les grandes vernes dessous les Rées, par numéros. On a délégué Joseph Jaquet feu Claude, membre du conseil, comme assistant des filles de feu François Caille, concernant une stipulation entre elles et Jean Caille Remont. On a soulevé 3 candidats pour la curatelle des dites filles. Ces candidats sont Cérile, fils de Jean Caille, Jean Joseph, feu Charles Caille et Léon Jaquet, syndic.

23 avril 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après la demande de Simon Musy et Joseph Musy, de Grandvillard pour avoir du bois à la taxe pour la construction du chalet de Montmorcel, incendié ces jours passés, le conseil le leur a refusé. On a accordé aux pauvres les plus nécessiteux, à charge, une parcelle de terre. On a accordé des secours extraordinaires à Jean Caille feu Ambroise, 10 frs, 5 de suite et 5 au mois de mai, On a décidé d'écrire une lettre au président du tribunal de Fribourg concernant la fille de Pierre Sudan au sujet de sa grossesse ainsi qu'au dit Sudan pour le même sujet. Concernant la gardence de dent à Léon Borcard contre Félix Caille, le conseil a dit qu'il n'avait rien à faire à ce sujet. On a accordé une plante à Charles Jaquet pour les Récardets.

22 août 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Avec la commission, le conseil a décidé de vendre le bois marqué pour faire un four à chaux et prendre la dite chaux à Grandvillard, au prix de 6 frs le tonneau. On a choisis la maison de Léon Jaquet, syndic, placée au village d'enhaut, pour servir d'infirmier en cas de choléra.

10 octobre 1866 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Lettre au conseil communal de Gruyères (relevée après coup dans le registre des protocoles)

Répondant à votre office en date du 30 septembre, nous avons l'honneur de vous aviser que le tracé de la nouvelle route en construction entre le pont et la route cantonale n'est pas encore définitivement adopté et qu'il ne peut être établi avant de connaître d'une manière certaine celui qui sera suivi par la route de la Haute Gruyère. Ainsi, le chemin pratiqué provisoirement en ce moment est celui qui doit être entretenu jusqu'à l'établissement définitif du tracé. Au reste, tout ce que nous exigeons de vous ce sont pour le moment les travaux d'entretien propres à rendre cette voie de communication praticables sur le tronçon qui se trouve sur votre territoire. Dès qu'un tracé régulier sera établi, il vous en sera donné connaissance. Nous espérons qu'en attendant les explications qui vous sont fournies seront suffisantes et que vous satisferez aux obligations qui vous sont rigoureusement demandées et ne provoquerons plus d'observations qui deviennent abusives et qui impliqueraient l'intervention des autorités supérieures, sans intérêt pour les deux communes.

31 août 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après une lettre de Mr le préfet concernant le subsidie demandé par notre commune à celle de Grandvillard au sujet de la nouvelle route, le conseil a décidé de répondre à Mr le préfet en lui demandant un jugement de suite. On écrira encore une lettre à Mr de Montenach en lui demandant les dimensions de la culée. On a décidé d'aller sur les chemins cette semaine à commencer mercredi 4 septembre. A la demande de Séraphie et Théophile Currat pour avoir quelques francs sur le bois vendu sur les montagnes aux filles de François Caille, le conseil a refusé le préavis.

9 septembre 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après une lettre du conseil communal de Romont concernant la femme de Joseph Jaquet feu Jacques Hypolite demeurant à Romont, vu son état d'aliénation mentale, le conseil a décidé d'aller parler avec le conseil communal de Romont au sujet de la dite et de sa pension. On a encore décidé de convoquer l'assemblée communale au sujet de la pinte et pour faire la charge des communs le lundi 11 septembre au soir.

10 septembre 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé de demander un subsidie de 2000 frs à la commune de Grandvillard pour la construction d'un pont sur la Sarine. On a nommé Mr le syndic et Placide Farisa, membre de la commission pour paraître à l'audience de Mr le préfet, jeudi 19

courant à 120 heures du matin, con cernant le subside ci-dessus. On a décidé d'aller travailler à la construction de la culée de suite. On impose à chacun de faire une journée de 11 heures à 20 centimes de l'heure.

2 octobre 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a admis le jugement du préfet porté à 1000 francs payable par la commune de Grandvillard pour la construction d'un pont sur la Sarine. On a accordé du bois à la taxe pour arranger le Chemin Neuf. On a aussi décidé de vendre les saules en haut et en bas de la scie.

6 octobre 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé de mettre le garçon Xavier Sudan chez Vincent Seydoux, à Sâles, jusqu'au 1^{er} mai 1868.

16 octobre 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a accepté de donner 1 franc par mois à François Jaquet pour loger et blanchir Xavier Sudan. On donnera 20 frs à Nouvel-An pour le garçon chez Trébulliet. On écrira une lettre à la commune de Grandvillard concernant les digues à faire sur la Sarine.

Se présente Joseph fils de Félix Caille, domicilié à Bulle, lequel accompagné de sa femme demande un préavis sur l'objet dont suit la teneur :

Sa femme marie, née Goy lui a apporté en dot une somme en argent de 4'500 francs. Le mari désirerait pouvoir toucher cette somme pour l'assurance de laquelle il fournirait hypothèque sur les articles 779 à 789, 794, 795, 797 et 798 inclusivement du cadastre provisoire d'Estavannens, taxés 16'773 francs, déjà affectés pour différentes hypothèques s'élevant à 13'426 francs. Le montant sus indiqué formant la dot de la femme Caille serait destiné à l'acquisition de chédail et de bétail.

Le conseil communal, considérant :

1° que le requérant Joseph Caille mérite confiance

2° qu'il est notoire qu'il a dû faire des dépenses considérables pour l'acquisition de bestiaux et de chédail pour garnir la ferme qu'il exploite.

3° que grâce à son esprit d'ordre, à son intelligence, à son activité et à sa moralité, Joseph Caille paraît qu'il s'est créé une position honorable.

par ces motifs, le conseil communal préavise favorablement la demande des jugaux Caille, si toutefois la justice de paix trouve suffisantes les garanties fournies par Joseph Caille, ce dont ce soin est abandonné à la justice de paix.

Sur la demande de Joseph fils de Félix Caille, le conseil déclare que les propriétés appartenant au prénommé, inscrites sur notre cadastre provisoire, ne sont pas taxées à leurs valeurs.

19 octobre 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de capitaliser au fonds d'école les 250 francs que la commune a prêtés à la société de la fruitière (laiterie).

25 octobre 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé d'amodier le droit de pinte communale le lundi 27 octobre prochain aux conditions suivantes : L'amodiation sera faite pour 5 ans à commencer le et septembre 1867. Chaque miseur est lié par sa mise. L'échéance sera faite au plus offrant et dernier miseur, moyennant que le preneur remplisse les conditions requises et fournisse les cautions au gré du conseil communal.

31 octobre 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Préavis du conseil relativement à la location de son droit de pinte ensuite d'une nouvelle concession du Conseil d'Etat pour le terme de 5 ans.

Après avoir pris connaissance des enchères, considérant :

1° que le desservant actuel a renoncé à miser vu l'élévation du prix.

2° que ni l'avant-dernier enchérisseur ou aucun des autres n'ont rempli les conditions des mises sous le rapport des garanties pécuniaires à fournir.

3° que seul le dernier plus offrant, Mr Casimir ffeu François Sudan s'est exécuté

4° que le prix offert par ce dernier, s'élevant à 315 francs, est avantageux pour la commune ; que de même les assurances fournies pour garantir le prix du ... sont suffisantes.

5° que le local présenté par Mr Sudan est convenable. Ce local est dans la maison No 49, desservance qui renferme plusieurs chambres spacieuses au village d'en-bas, non loin de la pinte actuelle.

Par tous ces motifs,

le conseil a décidé d'accorder l'adjudication du droit de pinte à Mr Casimir Sudan, d'après les conditions et le verbal des mises, sous réserve du Conseil d'Etat, tant pour ce qui est du personnel de la desservance que pour ce qui concerne le choix du local.

27 décembre 1867 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a confirmé Joseph ffeu Claude Jaquet sacristain pour 1868. Le prix est le même qu'en 1867, soit 50 francs en argent et un morceau de plano (?). On a nommé Joseph Jaquet ffeu Claude boursier communal pour le terme fixé par la loi, à commencer en 1868. Le traitement est le même que le précédent. On a accordé le droit de pinte pour le terme de 5 ans pour le prix de 315 francs à Charles Jaquet (ndlr : et pourquoi pas à Casimir Sudan, comme plus haut ?)

20 janvier 1868 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a accordé du bois à la taxe pour réparation du bâtiment à Joseph Jaquet, président et à Clément Jaquet. On a accordé une journée de charpentier à Cyprien Jaquet pour refaire son bassin. On a décidé de louer le « Tru » pour les communages pour les pauvres et pour le fonds d'école.

D'après une réclamation de ceux de Broc concernant leur cheval tombé dans la Sarine, le conseil d'Estavannens leur accordera l'intérêt qu'ils doivent à la commune pour les dédommager de leur perte, si toutefois Laurent Caille ne leur a rien donné. On a accordé 5 francs par mois à Anne Sudan jusqu'au 1er mai.

21 février 1868 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Ayant reçu une note (facture) de Mr. ... pour médicaments livrés à François feu Joseph Caille, le conseil l'accepte, sauf les 20 frs livrés en argent. On a décidé d'écrire à Mr François Lambert à Bollion pour avoir des bassins en pierre et connaître le prix. On a décidé de faire la chèvre du bassin de la pinte en pierre le plus tôt possible. Faire une réponse à Mr Monthévraz concernant une pompe pour épuiser l'eau de la culée. Nomination du forestier communal. Son traitement est de 30 francs exempt des corvées de commune. Jean Joseph feu Charles Caille est nommé.

13 mars 1868 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé d'écrire à Mr. Trifon concernant les bassins du village pour connaître le prix ; ensuite on répondra au carrier de Bollion. On a décidé de paver devant la maison d'école. On a renvoyé les mises du bois de la Fayère vu qu'on ne peut pas aller le voir à cause de la neige. On vendra le bois abattu de la Coutaz mercredi après la messe.. On marquera le lot de bois à Félicien Jaquet au derrière des troncs. On fera une reconnaissance à Mr Eugène Glasson pour le reste de la pension du garçon chez Trébulliet, se montant à 52 francs vu qu'elle a été avancée par le dit Glasson.

3 avril 1868 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a nommé Claude Jaquet pour représenter son frère Joseph concernant la succession de la femme du dit Joseph Jaquet, décédé à Romont, à l'audience de la justice de paix de Romont, le 11 avril courant à 9 heures du matin à la Maison de Ville. On a imposé une journée par communage pour travailler à l'éboulement au dessus de la route..

8 avril 1868 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après la demande de Séraphie, femme de Théophile Currat de Grandvillard, de lui faire l'avance de la pension de ses deux filles pour 7 mois à 15 frs par mois, se montant à la somme de 115 frs, le conseil a décidé de ne lui rien avancer. On demande un bon de 2'000 frs environ, soit le subside de l'Etat pour le pont et la route d'Estavannens.

21 avril 1868 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé d'écrire à Soleure concernant le bassin pour lui demander un rabais de 40 frs et le prix serait 300 frs. On a décidé d'acheter des pommes de terre aux pauvres les plus nécessiteux. **On a laissé deux plateaux à la taxe à Nicolas Farisa pour son bassin.**

26 mai 1868 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

L'échafaudage pour monter le pont doit être à la charge de l'entrepreneur. La commune doit faire le bois sur place. Une réponse sera envoyée à la commune de Gruyères concernant l'endiguement dessous les Egras.

28 juin 1868 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé d'aller en commune le premier jour qu'on ne fanera pas pour faire des digues dessous les Egras, vu que ceux de Gruyères ont exécuté leurs travaux. On a décidé de prêter 200 frs du bénéfice de la cure à Sylvère Caille moyennant une bonne hypothèque en 1er rang. L'intérêt est fixé à 4 ¼ %.

17 juillet 1868 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a reconnu les comptes du curateur de Séraphie, veuve de François Caille. On a convenu avec Félicien Jaquet pour la pension de Rosine Raboud pour le prix de 100 frs par année. On louera la Fayère pour faner la semaine prochaine. On fera paraître en conseil de mœurs Xavier Magnin le 20 courant pour cause d'immoralité.

20 juillet 1868 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé d'aller en commune sur les chemins la semaine prochaine et préparer des poutres et des plateaux pour le pont. **On retranchera les 5 frs par mois que la bourse de pauvres donne à Claude Farisa pour insulte faite à l'autorité communale pour cause de marivaudage fait par ses enfants.** On fera la commande d'un bassin pour mettre à côté de la pinte pour le prix de 320 frs rendu franco à la gare de Bulle. On fera une collecte pour faire un voyage à Notre-Dame des Ermites (Einsiedeln).

13 décembre 1868 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après la demande de Marc Sudan feu Félix, le conseil lui accorde de l'argent pour acheter une robe moyennant que la dite soit sûre d'aller en service l'année prochaine. On finira de préparer le bois à Mr le curé et à Mr le régent avec des journées avancées ou on en donnera trois pour deux jours. **On a fait marché avec Placide Farisa et Bêat Borcard pour l'écarage (équarrissage) des poutres pour le plancher du pont, pour le prix de 6 centimes le pied.** On a décidé d'aller en commune par les chemins et arranger les digues dessous l'éboulement.

20 décembre 1868 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a donné la garde des vaches du commun pour 1869 à Joseph Jaquet de la fin, pour le prix de 3 frs par vache. On a accordé la moutonnaire à Xavier fils de Joseph Magnin pour le terme de trois ans, moyennant qu'il fasse la haie toute la première année. On a accordé une plante à Nicolas Jaquet pour remplacer celle que les frères Seydoux lui ont prit pour faire la haie de la Coutaz.

2 janvier 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a fait le budget des pauvres pour 1869. On a accordé à Joseph Caille feu Ambroise 5 frs par mois et **à Claude Farisa 5 frs par mois.**

10 janvier 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé de mettre en mise publique la chaux et la maraîche du Tru appartenant à Rosine Raboud, le 15 courant pour le terme de trois années aux conditions suivantes :

- 1° les haïes (haies) devront être tenues en bon état aux frais du preneur
- 2° il ne devra rien être distrait du produit des dites pièces de terre.
- 3° le payement se fera à Noël de l'année courante

- 4° la mise de prix est fixée au départ à 58 francs
- 5° le prix des taupes est à la charge du preneur
- 6° aucune mise ne sera reçue au dessous de 1 franc
- 7° le preneur devra fournir une caution au gré du conseil
- 8° l'enregistrement est à la charge du preneur

La dernière ... a été délivrée à Alexandre Caille feu Jean, sous le cautionnement de Joseph Jaquet, le grand, pour le prix de 109 francs.

25 janvier 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a donné la garde des chèvres à Marc Caille au prix de 5 frs par chèvres pour 1869, à commencer le 1^{er} mai jusqu'à la St-André. On convoquera une assemblée générale le 13 février au soir concernant la charge des communs et les bassins de commune des deux villages. On y ira (ira) en commune arranger le chemin du Dâz et nettoyer le courant du ruisseau. On a convenu avec Trébulliet pour la pension du garçon, à 6 frs par mois et payer les frais d'école.

3 février 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a délibéré d'écrire une lettre à Mr de Montenach concernant le tracé de raccordement de la route depuis le pont jusqu'à la route cantonale. On accorde à Mr le régent de mettre une vache sur les communs pour son usage. S'il ne la charge pas il n'aura aucun droit quelconque. On a fait marché avec Joseph Castellas, d'Epagny, pour mettre un taureau sur les communs avec une génisse.

8 février 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après une réclamation de Joseph Magnin concernant une plante de sapin à lui rendre, vu qu'il avait prêté quelques planches à la commune il y a 20 à 25 ans, la demande a été refusée. On a décidé d'aller en commune la semaine prochaine. **Concernant le fer de la scie (ndlr : probablement la lame de la scie battante), cassé par Claude Farisa, le dit Farisa ou bien Placide Farisa devra payer le tiers des frais pour un fer neuf. (ndlr : la scie était donc la propriété de la commune et elle était amodiée à Placide Farisa)**

25 février 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après un rapport fait par le forestier au conseil communal, concernant 2/3 de moule de bois de sapin pris sur la commune par Alexandre Magnin, le dit conseil a décidé de prendre le bois et de faire contribuer le dit Magnin pour 3 frs pour les pauvres. Une contribution de 2 frs pour les pauvres a également été demandée à Xavier Jaquet pour du foyard enlevé à la Savoleyres.

30 février 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet (tiens donc un 30 février ?)

D'après une réclamation fait par Bouret à Pringy concernant des troncs qu'il dit avoir achetés à Joseph Jaquet de la fin, au dessus de la baraque à Motica, il y a une année, le conseil a décidé de l'arrêter complètement. On a décidé de donner 5 francs par voyage pour mener le pont de fer depuis Bulle et 4 frs par jour pour les autres journées avec les chevaux.

14 mars 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après une lettre de Mr le préfet concernant les dépenses causées par le pont de fer, le conseil a nommé Mr le syndic pour aider le boursier à tenir la comptabilité pour les frais du pont. On a ratifié la réclamation faite au Directeur des postes de Lausanne concernant le service postal d'Epagny à Estavannens. On a reçu une lettre du conseil de La Tour-de-Trême concernant Caille François, fils de Jean, de La Tour et d'Estavannens, admis prébendaire. On lui a alloué 5 frs par mois, compte en sera tenu pour la fin de l'année.

30 mars 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a signé une pétition adressée par Mr. Duvillard concernant les hôpitaux de district. On a écrit au Directeur des postes à Lausanne concernant le transfert du dépôt des lettres d'Epagny à Enney.

5 avril 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après une lettre de Mr le préfet au sujet d'une ligne télégraphique, le conseil a adopté la proposition du comité concernant le nombre de poteaux à fournir, malgré que le bénéfice soit bien petit à Estavannens. On a délégué Joseph Jaquet feu Claude, membre du conseil, pour aller à Villars-sous-Mont pour souscrire la demande d'une ligne télégraphique dans la Haute-Gruyère.

14 mai 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de faire une brante pour porter le fumier des communs. On a décidé d'aller le 15 courant marquer les journées manquées pour nettoyer les communs.

3 juillet 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après une demande de Mr Beau, boucher à Albeuve, de pouvoir prendre le montant de 60 frs environ sur le loyer des montagnes appartenant aux filles de feu François Caille, pour de la viande fournie par celui-ci à Théophile Currat, mari de Séraphie, mère des deux filles. Le conseil a décidé de voix unanime de ne laisser toucher aucun montant sur ce loyer, vu que les montagnes sont la propriété des filles et qu'elles sont soutenues par la bourse des pauvres. On a décidé de faire les habillements nécessaires à Rosine Raboud. Nicolas feu Claude Jaquet ayant remboursé un titre de 289 frs en 1869, le conseil a décidé de le placer au bon du Trésor et d'y joindre le montant nécessaire pour compléter la somme de 300 frs, en attendant de le placer par hypothèques. On fera finir la maçonnerie du nouveau pont à Mr. Geinoz, ancien préfet. (ndlr : sa pension ne devait sans doute pas être si élevée...)

19 juillet 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé d'envoyer les plans de la route depuis le pont jusqu'à la route cantonale, pour le faire approuver par la commune d'Enney et s'entendre pour faire des digues en amont du vieux pont. On a de plus décidé d'écrire une lettre à Mr l'inspecteur de Montenach pour faire venir Mr Ott peindre le pont avec du minium, le plus tôt possible. On a renvoyé la demande de Mr le curé concernant son Missel.

24 juillet 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Reçu une lettre de François Henri Emile feu Antoine Joseph Sudan demandant des papiers pour se marier. Le conseil les lui enverra vu qu'il lui a été délivré un certificat d'origine le 24 juillet 1846, signé par Cyprien Jaquet, syndic et Henri Sudan, secrétaire

et contresignée par la préfecture. On a décidé de vendre le reste de la plante que l'on a coupée pour arranger la cave de la maison d'école, le 28 courant après la messe.

10 août 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a délégué Mr le syndic et Cyprien Jaquet pour se rendre à la préfecture le 18 courant pour s'entendre au sujet d'un bureau télégraphique dans la Haute-Gruyère. On a accordé du bois à la taxe à Lucien Jaquet pour raccommo-der sa grange; on le marquera à «La Coutaz».

13 août 1869 - Le syndic, Léon Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de mettre en mise publique, le mardi de la bénichon, les montagnes appelées «Le Chavuty», «La Coutaz», «Le Boutisset» et «La Frassetaz» appartenant à la commune aux conditions faites par le conseil communal.

20 septembre 1869 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a accordé des lattes à Joseph Jaquet au sergent pour des tuyaux de fontaines. On emploiera les lattes qu'on a utilisées pour peindre le pont de fer. On a décidé de convoquer une assemblée communal le premier dimanche du mois prochain pour la nomination d'un membre du conseil en remplacement de Joseph Jaquet, nommé syndic.

2 décembre 1869 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a accordé une jaquette et un tablier à Agnès Jaquet. **On a accordé 5 frs à Claude Farisa en secours extraordinaire et 5 frs qu'on lui avancera des secours que lui donne la bourse des pauvres.** Il a été présenté une note (facture) de Mr le curé de frs 46 et 35 centimes pour différents objets fournis à l'église par Mr. le curé. Elle a été acceptée et payée.

20 décembre 1869 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après une lettre de Mr le curé au sujet d'une dette qu'il a contractée concernant le loyer de la pinte communale. Le pintier actuel qui l'a eu pour 5 ans a consenti, sur les ... de Mr le curé à en donner 200 frs valeur considérablement plus élevée que précédemment. Pour lui faire donner une valeur égale à celle que Casimir Sudan en offrait, j'ai du répondre pour 115 frs par an, payé pour 2 ans 230 frs par Mr le curé. Maintenant, le conseil décharge Mr le curé la dette qu'il a contracté et le loyer de la pinte reste fixe à 200 fr. par an pour les trois dernières années. (Ndlr : je ne comprends rien du tout à ce charabia ... et vous ?)..En conséquence de cela, Mr le curé donne son Missel à la commune et s'engage de faire à ses frais la bannière pour les processions du St-Rosaire.

31 décembre 1869 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a nommé Joseph Jaquet, dit le grand, boursier de commune pour le terme fixé par la loi. Il se déclare de non acceptation. Maxime Magnin, huissier de commune, demande d'augmenter son traitement pour 1870; on le lui a fixé à 15 frs par an.

7 janvier 1870 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé d'aller arranger le perré dessous le pont et faire des digues en amont du côté d'Enney, le 11 courant, si le temps est favorable. On a fixé à 4 journées par communier pour faire cet ouvrage. Ces journées sont obligatoires. Ceux qui ne les feront pas devront payer 1 franc par journée à la commune. On prendra un mineur pour enlever des pierres dans le rocher du côté d'Estavannens

29 janvier 1870 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a nommé à la majorité Joseph Farisa, fils de Nicolas, boursier de commune pour le terme fixé par la loi. Il a accepté. La pension de Agnès Jaquet est de 75 frs. On a décidé de prendre 10 frs sur cette pension pour secours extraordinaire de dite Agnès.

1^{er} février 1870 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après une lettre de Pauline, veuve de Xavier Caille, demandant des secours par la bourse des pauvres, le conseil lui a accordé 30 frs pour cette année. Répondu au Conseil d'Etat par l'entremise de Mr le préfet concernant la vente de bois de Montcrosset. On a décidé de faire une quête à l'église tous les 4^{ème} dimanche du mois applicable pour l'entretien des pauvres. On a décidé de passer une souscription à domicile pour le musée gruérien.

26 février 1870 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de convoquer une assemblée générale de tous les propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de la commune pour s'entendre au sujet de la levée d'un impôt sur tout le territoire pour la construction d'une route depuis le pont neuf jusqu'à la route cantonale de la Haute-Gruyère. L'assemblée est fixée au dimanche 30 avril après la messe, à la maison d'école.

4 mars 1870 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a fixé le rétribution de mariage à Henri François Sudan feu Antoine Joseph, à 10 frs.

19 mars 1870 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a accordé le grenier de vers la scie à Joseph fils de Jean Caille feu Ambroise, pour y entrer de suite avec sa famille. On a décidé de donner des secours par la bourse des pauvres à Marie Sudan feu Félix; ce qui lui faut convenablement pour lui aider à se relever après sa maladie; on a chargé Cyprien Jaquet pour lui livrer le nécessaire.

13 avril 1870 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de donner le raccommo-dage du toit du chalet de «La Coutaz» à un maître couvreur; il devra préparer le bois et faire la couverture. On yra (ira) marquer les journées de commune en retard lundi 18 courant.

20 avril 1870 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé de mettre dehors les chèvres le 26 courant et toutes à 2 centimes par chèvres et par jour jusqu'au 1^{er} mai. On a accordé une plante pour bardeaux et quelques poutres à Charles Jaquet pour couvrir et raccommo-der sa grange et quelques-unes à Caille, capitaine, pour le même sujet.

11 mai 1870 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a accordé 2 plantes à la taxe à Louis Dessingy; une pour bardeaux et l'autre pour une poutre. On a accordé des secours extraordinaires de la bourse des pauvres à Jean Caille ffeu Ambroise, pendant la maladie de son père et de ses trois fils : 20 francs.

7 août 1870 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après la demande des contingents sur la frontière (Ndlr : les mobilisés de la guerre de 70), le conseil leur accorde 10 frs à chacun pour subvenir à leurs nécessités; on les leur enverra le plus tôt possible.

30 août 1870 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé d'envoyer 10 frs à Placide, fils de Joseph Magnin, étant sur la frontière. On a accordé 2 plantes pour bardeaux à Jean Caille ffeu Ambroise pour couvrir sa grange. On a fixé le rétribution de mariage à Auguste, fils de Jean Caille, à 6 francs.

4 septembre 1870 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a convenu avec André Albinatti pour la somme de 175 frs pour réparer les dommages faits à la route depuis le pont jusqu'à la route cantonale, causés par la crue de la Sarine; il doit tout régler comme par le passé d'après le plan. On a soulevé trois candidats pour la mise sous curatelle de Joseph ffeu Jean Sudan-Chevalley; ces candidats sont : Mr Blanc, instituteur à Gruyères, Cyprien Gaillard à Epagny et **Placide Farisa, à Estavannens.**

14 décembre 1870 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

A la demande de Henriette épouse de d'André Magnin, le conseil donne son préavis afin que la dite soit autorisée à faire échange d'une pièce de terre sise «Es Comballes» taxée 1004 frs contre la moitié de «Ferrand», possédé par moitié avec son frère Christophe Caille, le tout avec la grange taxé 2856 frs et de pouvoir emprunter 300 frs pour en payer le surplus. On a nommé Cyprien Jaquet, assesseur de la justice de paix pour remplacer André Magnin pour cause de maladie.

1er janvier 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a soulevé trois candidats pour la mise sous curatelle des enfants d'Antide Jaquet de la fin dans sa faillite. Ces candidats sont : Gilliot, ancien régent au Pâquier; Auguste Murith à Gruyères et Pierre Murith, fils de Jean, à Gruyères. Un préavis a été fait à ce sujet.

7 janvier 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a soulevé trois candidats pour la mise sous curatelle de Jaques Jaquet de la fin au sujet de la discussion (faillite) de ses deux fils Antide et Joseph. Ces candidats sont : François Borcard, de Grandvillard; Jean Ducrest, aubergiste à Gruyères et Joseph Caille ffeu Félicien, à Estavannens. Un préavis a été fait à ce sujet.

18 janvier 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a soulevé trois candidats pour l'assistance judiciaire de Philomène, épouse de Joseph Jaquet de la fin, en discussion. Ces candidats sont : Lucien Paquier, Louis Paquier et Philippe Paquier, frères de la dite Philomène, tous du Pâquier.

14 février 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé de réparer le toit et la charpente de la maison des hoirs de Félix Sudan, vu que la commune a une hypothèque assez considérable dessus et que l'on est pas à même de le réparer. L'hoirie est sur la liste des prébendaires.

21 mars 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé d'acheter la maison à Antide Jaquet de la fin. On a nommé Jean Joseph Caille, capitaine, membre du conseil communal, pour faire les démarches nécessaires à ce sujet. On a chargé Placide, fils de Nicolas Farisa, de parler à un maçon pour réparer le mur du chalet du «Chavuty».

Le conseil, requis de donner son préavis sur la réclamation qui précède (?), déclare que celle-ci est fondée sous tous les rapports en ce qui est de sa connaissance. Dès qu'il aura fait des entreprises en bâtiments de manière à justifier une augmentation d'impôt, il se fera un devoir d'en donner connaissance dans son état trimestriel. En attendant, il estime qu'on doit lui laisser son titre d'ébéniste, ce dont il s'occupe essentiellement depuis bien des mois. A reste, nous savons qu'il fait de nombreux ouvrages sous son compte propre; ils sont destinés à entretenir le bâtiment où il demeure.

26 mars 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a fixé l'amende à Joseph, fils de François Jaquet et à Xavier Magnin, à 21 frs pour avoir coupé des foyards et fait un demi moule au « Fossard d'amont ». On l'a expédiée après la défense du forestier. La note a été remise au boursier communal.

4 avril 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a accordé du bois à la taxe à différents particuliers pour des poutres et des bardeaux, pour réparations de bâtiments. On a décidé de louer (Ndlr : de mettre en location) les parcelles à faner appartenant à la commune le mercredi 12 courant. On a retiré à Mathieu Sudan la parcelle appartenant aux pauvres et on l'a donnée à Xavier Magnin.

7 avril 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil donne son préavis afin que Philomène, épouse de Joseph Jaquet de la fin soit autorisée à acheter une pièce de terre dans a faillite d'Antide Jaquet et de prendre 220 frs sur ses avoirs pour en opérer le paiement.

27 avril 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

A la demande de Jean Farisa, ressortissant de notre commune, domicilié et fermier en France, pour avoir des secours de la commune vu les mauvaises années et l'occupation des prussiens, le dit Farisa se trouve dans l'impossibilité de faire ses semailles. Le conseil lui accorde 100 francs sur la bourse des pauvres pour lui aider dans ses entreprises et à élever sa famille convenablement comme il l'a fait jusqu'à présent.

28 mai 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé de faire construire un chalet à la Fayère en 1872 d'après le plan et le devis que Placide Farisa se charge de faire. En attendant on se servira du vieux pour cette année.

11 juin 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après les plaintes portées par Mr le régent contre Christophe Caille au sujet de ses enfants à cause qu'on les envoient pas à l'école et des menaces faites contre Mr le régent par le dit Caille, le conseil a décidé de lui faire et si elle ne suffit pas, plainte sera faite à Mr le préfet.

25 juin 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé d'employer les bardeaux qui sont sur la cure pour les placer au devant de la dite, dessous les fenêtres. On a encore décidé d'acheter 5 livres de poudre pour tirer lors du 25^{ème} anniversaire de Pie IX. La manifestation aura lieu dimanche soir sur le rocher (Ndlr : c'est où ça ?)

8 août 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a accordé 10 frs à Philippe Jaquet, en secours extraordinaire, pour l'assister dans sa maladie.

17 septembre- Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a accordé encore 10 frs à Philippe Jaquet, pour le même sujet.

20 septembre 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après les soumissions faites par différents arpenteurs au sujet de la nouvelle cadastration de notre territoire et d'après les décisions de l'assemblée communale, le conseil a préavisé l'arpenteur Bise le noir pour le prix de 2 frs et 20 centimes par pose.

12 décembre 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé de prendre la part de maison à Jean et Ursule Sudan feu Félix pour le prix de 30 frs chacun, convenu dans la dernière entrevue et payée de suite. On a levé trois candidats pour l'assistance judiciaire pour les deux filles Marie et Lucie feu Joseph Jaquet et Jean Joseph Caille, capitaine, pour les représenter dans le partage de feu leur grand-père. Ces candidats sont : Sylvère Caille, Léon Jaquet et Constant Jaquet feu Charles.

15 décembre 1871 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé d'acheter la maison et ses dépendances que possède l'hoirie de Félix Sudan, afin de sauver l'hypothèque que la commune a dessus, à cause que la maison est en dégradation complète. Sur ce, la commune s'engage à fournir un logement conforme aux deux sœurs Anne et Mari Sudan, pour le mois d'août 1872.

10 janvier 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a fixé la rétribution de mariage à Joseph fils de François Jaquet, bourgeois de notre commune, à 7 frs. On a accordé 10 francs de secours extraordinaire à Philippe Jaquet pour l'assister dans sa maladie. On a pris l'argent à la bourse des pauvres.

20 février 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé de faire un certificat d'exemption à Joseph, fils d'André Magnin, appelé à tirer au sort en 1872. On a décidé de faire conduire le bois à Mr le curé mercredi prochain. On le fera déposer proche de la cure.

25 février 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé d'aller en commune sur la Sarine la semaine prochaine; on prendra le gros bois derrière la scie. On a accordé des lattes pour tuyaux de fontaine à ceux du village d'enhaut, moyennant d'attendre que les frères Moura aient exploité leur bois à la «Grosse Joux»

3 mars 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après une lettre de Séraphie Currat de Grandvillard demandant quelque argent pour habiller ses deux filles, le conseil a décidé de ne rien lui donner à présent. Mais lorsque le moment de la Confirmation sera venu, on leur donnera le nécessaire pour habiller ses deux filles.

10 mars 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé de donner une belle plante de sapin pour des planches à Mr le curé de Vevey pour achever la construction de l'église et de la cure de la paroisse de Vevey.

9 avril 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé de faire un logement aux deux sœurs Anne et Mari Sudan avec le vieux stand de tir et cela, le plus tôt possible, avec le surplus de la vente de leur maison, après l'hypothèque de la commune déduite. (Ndlr : le vieux stand de tir se trouvait alors à l'emplacement de la maison de commune actuelle, en face de la ferme du «Clos-Rouiller».

27 avril 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé d'acheter des pommes de terre au pauvres prébendaires et à des autres nécessiteux pour les aider à faire leur plantation, en les avertissant de les bien cultiver pendant tout l'été, et à défaut, rapport en sera fait à Mr le Préfet.

13 mai 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé de donner son préavis favorable à Joseph Caille feu Félix afin que la Direction des orphelins autorise la femme du dit Caille à acheter la pièce de terre dite «Les Cioules» appartenant au hoirs de feu Charles Jaquet, de la contenance de (manque) pour le prix de (manque). Un préavis a aussi été demandé par Joseph Jaquet de la fin, au nom de sa femme, pour acheter le «Petite Fin», soit «Champ Richard». Ce préavis lui a été refusé. On a retiré tout secours extraordinaire à Philippe Jaquet, vu qu'ils n'ont été accordés que momentanément.

26 mai 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a décidé de faire couper une plante pour faire des bardeaux pour rendre à Sylvère Caille, vu que le dit Caille en a fourni pour le devant de la cure. On a fixé à 12 frs par année la rétribution pour habitation du grenier de la scie, appartenant à la commune et habité par Joseph fils de Jean Caille. On a décidé d'aller en commune vendredi 31 mai pour faire une digue au chemin du ruisseau de «Erouvins».

8 août 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a fixé la rétribution de mariage à Jean Jaques Antide, fils de Jaques Jaquet de la fin, à 7 francs.

15 août 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé d'aller marquer les bûches de bois aux communiens le 18 courant dans la forêt de «Sapeye» (Sapex). On accorde 20 frs au boursier communal pour la perception de l'impôt des routes.

Joseph Caille feu Félix s'engage de mettre un taureau sur les communs en 1872 avec une génisse. On yra (ira) en commune la semaine prochaine mettre l'eau dans le village, remuer le bassin du fond du village et faire du bois à Mr le régent et pour l'école. On va écrire aux frères Menoud concernant le fumier du «Chavuty» et de «La Coutaz».

23 août 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

D'après des plaintes portées par Mr le régent au sujet des parents qui ne font pas fréquenter assez régulièrement l'école à leurs enfants, ses parents sont Xavier Magnin et Philippe Jaquet. Mr le syndic est chargé de les avertir très sérieusement. On a décidé d'aller travailler sur les chemins les premiers jours du mois prochains. On a accordé le communiage à Léon feu Pierre Caille moyennant qu'il se conforme à la loi. Son bois lui sera marqué en 1872.

13 septembre 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a refusé à Philippe Boulanger à Enney deux pierres qui se trouvent à côté du pont en fer, à cause qu'elles leur seront utiles plus tard. On a accordé une plante pour bardeaux à Joseph fils de Jean Caille pour couvrir le grenier près de la scie. Si la plante n'est pas toute employée, le reste est toujours la propriété de la commune.

27 septembre 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a fait lecture d'une lettre de Mr Gremaud inspecteur des Ponts et chaussées demandant où le plan de la route de raccourcement entre le pont et la route cantonale est levé. On a chargé Placide Pharisa de parler et de s'entendre avec le commissaire à ce sujet. On rabote, soit diminuée, le loyer de la Fayère de 40 frs à Xavier Magnin, à cause que le chalet n'a pas été fait à temps voulu. Ce loyer se trouve réduit de 100 frs à 60 frs. On a décidé de mettre la place de sacristain au concours.

14 décembre 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé d'aller en commune la semaine prochaine mettre en bas le bois de la «Grosse Joux» que les «Moura» ont mis bas en exploitant leur bois. On a décidé de parler avec la femme de Charles Magnin pour avoir une maîtresse d'ouvrage pour les jeunes filles. On yra mettre bas le bois de la «Grosse Joux», par dizaines, en tirant au sort laquelle doit commencer. Celui qui ne fera pas sa journée devra payer 2 francs. Ainsi délibéré en conseil communal le 14 décembre 1872.

15 décembre 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Monsieur le Préfet,

A la suite d'une demande réitérée de votre part, jeudi passé, jour de la foire de Bulle, faite à Mr. le syndic de notre commune, concernant une maîtresse d'ouvrage pour les jeunes filles. Le conseil s'était déjà occupé bien des fois de votre demande, sans résultat. Le conseil, assemblé le 13 courant, a délégué Mr Cyprien Jaquet pour parler à la femme de Charles Magnin. La dite femme Magnin consent à la demande du conseil. Elle se charge de fournir l'emplacement de la dite école et cela pour le prix de 60 frs par année.

31 décembre 1872 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a donné la garde des vaches des communs à Joseph Caille feu Ambroise, pour le prix de 3 francs 30 centimes par tête. On a accordé 30 frs par année à «Laurant» Raboud pour sonner les cloches. Le 31 décembre, Mr le député Jaquet a remis 200 frs à Mr le syndic provenant d'un legs fait par sa sœur défunte Célinie Jaquet, pour capitaliser à la bourse des pauvres de notre commune. On ira en commune jeudi 2 janvier préparer le bois à Mr notre Révérend curé; chaque communier devra faire une journée; à défaut il devra payer 2 frs. On a diminué 2 frs par mois sur les secours des pauvres à Joseph Caille, feu Ambroise, à partir du 1 janvier 1873. On a accordé du bois à la taxe pour réparation à la grange du garçon Joseph feu Jean Sudan et de celle des hoirs de Jean Joseph Caille.

10 janvier 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de faire tenir l'école d'ouvrage des jeunes filles 1 jour par semaine. Ce jour sera fixé au mardi de chaque semaine.

29 janvier 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

A la demande de Félicien Jaquet afin de pouvoir jouir de son droit de communs en 1873, vu qu'il veut rejoindre la maison paternelle, le conseil lui accorde son perchet pour cette année seulement et non le charge d'une journée. On a reçu 2 enfants de Joseph Jaquet de la fin sur la liste des prébendaires; on leur donne 4 frs par mois sur la bourse des pauvres. On a condamné Joseph Jaquet au sergent à 100 frs d'amende pour «farvallée» de bois coupée dans la «Grosse Joux» au dessus de la bonne Ygue. Il a coupé des foyards verts ce printemps passé et les a ramassés cet automne en grande quantité.

15 février 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Philomène, femme de Joseph Jaquet de la fin a fait une demande de bois au conseil pour bâtir une petite maison à côté de la scie. Le conseil a décidé de la faire paraître en conseil pour exposer ses raisons de la manière qu'elle veut bâtir et bien plus pour connaître ses fiances. D'après une lettre de Mr le préfet pour le renouvellement du droit de pinte, on a décidé de demander de suite.

20 février 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Les charretiers qui ont été conduire les ... plus loin que Bourguillon, demandent que la commune leur fasse une gratification de 4

francs par voyage. Le conseil de voix unanime leur accorde les 4 frs demandés parce qu'il trouve qu'ils ne sont pas été rétribués convenablement.

1^{er} mars 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le syndic expose 3 projets de bâtisses. Un projet à Joseph Jaquet de la fin pour bâtir une maison sur la commune près de la scie, d'après un plan fait par Placide Pharisa. Un projet pour transformer la scie à double. Un projet de la part de la société des Carabiniers pour la construction d'un nouveau stand pour le 15 mai prochain. Le conseil le leur accorde moyennant que la société fasse les approches de tous les matériaux pressentis, tels que bois, pierres, sable, chaux, le tout sur le plan désigné afin de pouvoir exécuter cet ouvrage de suite. Les deux premiers projets, on décide d'en référer à l'assemblée générale.

On décide de donner un préavis à Ursule, femme de Xavier Magnin, pour qu'elle soit autorisée à vendre et écrire sa part de maison paternelle à Xavier, ffeu André Jaquet, ressortissant de notre commune. On a décidé de retirer le garçon de feu Jean Sudan, de la maison paternelle afin de lui sauver son mobilier et l'élever convenablement. Le curateur du dit garçon, Mr ... instituteur à Gruyères mettra en mise publique la maison et la terre. Le dit garçon Sudan sera mis en pension par les soins de son curateur.

15 mars 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On a décidé de voix unanime de demander l'autorisation au dite Conseil d'Etat afin de pouvoir louer la pinte sans la mettre en mise publique pour éviter les désagréments qu'on pourrait avoir. On a approuvé le plan du stand de tir fait par Placide Pharisa. D'après des ordres de la Direction des orphelins, le conseil a décidé d'aviser Philomène, femme d'Auguste Caille de blanchir et mettre en ordre le linge et le mobilier à Joseph ffeu Jean Sudan pour la reconnaissance de l'inventaire qui aura lieu probablement le semaine prochaine par le curateur et le juge de paix.

22 mars 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

On ira en commune lundi 23 courant faire des billons au Perru et faire le barrage de la route depuis le pont en fer jusqu'aux digues d'enhaut. On fera préparer du gravier au Perru à Joseph et Antide Jaquet pour le prix de 4 centimes le pied cube. On a approuvé le compte de François Caille curateur de son père Jean Caille. On vendra quelques numéros de mauvais bois abattu par le vent et la neige, samedi 29 courant à la pinte communale. On ira vérifier les perchets des communs aux pauvres et marquer ceux aux nouveaux communiens. On a accordé une plante aux frères Sudan ffeu Henri pour faire un traîneau et une poutre. La plante est au dessus de la bonne Ygue. On a convenu avec Placide Pharisa pour faire le stand pour le 15 mai, d'après le plan fait par le dit Pharisa, pour le prix de 360 francs.

Fribourg, le 7 avril 1873

Le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg
au préfet de la Gruyère
Monsieur le Préfet,

Par supplique datée du 28 mars proche écoulé, le conseil communal d'Estavannens nous explique dans l'intérêt moral et matériel de la localité qu'il désire être dispensé de mettre aux enchères la localité du droit de pinte dont nous avons récemment accordé le renouvellement. Il nous prie dès lors de l'autoriser à conclure avec la tenancière actuelle, Mlle Elise ffeu Charles Jacquet, un nouveau bail sans formalité préalable des enchères.

Le prix de location de la pinte d'Estavannens n'atteignant pas 500 frs, l'autorisation du Conseil d'Etat n'est pas même requise à teneur de l'art. 27 de la loi sur les communes pour l'opération dont il s'agit; il suffit que l'acte de location soit soumis à notre approbation, en conformité de l'art. 8 de la loi sur les auberges, pintes et café du 14 mai 1864. Nous nous expliquons toutefois la démarche du conseil communal d'Estavannens, qui au moyen de l'autorisation qu'il sollicite, veut prévenir les réclamations.

Reconnaissant l'exactitude des allégués du dit conseil et approuvant les motifs sur lesquels sa demande est fondée, nous l'avons autorisé à louer à Mlle Elise Jacquet, son droit de pinte obtenu par la commune d'Estavannens sans enchères préalable, moyennant toutefois l'approbation du bail par nous et une légère augmentation sur la location de la dernière année, en raison de la hausse survenue assez généralement dans les prix des baux, des auberges et des pintes. Veuillez aviser les intéressés.

Le Chancelier : Louis Bourgnecht Le Président : Maillard ?

Copie conforme pour le conseil communal d'Estavannens. Bulle, le 10 avril 1873. Le Préfet : (signature illisible)

19 avril 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil, après autorisation du Conseil d'Etat, a conclu un nouveau bail de pinte avec Mlle Elise ffeu Charles Jacquet, pour le terme de 5 années au prix de 250 frs par année, à commencer au mois d'août 1872. Après une lettre de Mr le préfet avec recommandation de faire une collecte pour les incendiés d'Enney, le conseil a décidé de faire cette collecte à domicile lundi 21 courant et à en faire parvenir le montant à Mr le préfet le jeudi 24 courant. On ira marquer les journées de commune manquées vendredi 25 courant. On ira en commune le 21 courant nettoyer par le «Fossard d'amont». On fera faire une brouette pour transporter le fumier par les communs.

29 avril 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le forestier a fait un rapport concernant une plante que Xavier Jaquet a coupée à la «Grosse Joux». Le conseil a décidé et ordonné au forestier d'en faire le rapport à Mr le préfet; on a évalué cette plante à 30 frs.

On a décidé d'acheter des pommes de terre aux pauvres les plus nécessiteux et de les distribuer comme suit : Xavier Magnin, 8 quarterons; Elise Pharisa, veuve de Claude, 8 quarterons; Joseph Caille ffeu Ambroise, 6 quarterons; Philippe Jaquet, 8 quarterons; Anne Sudan, 6 quarterons et Joseph Jaquet de la fin, 8 quarterons.

20 juillet 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a accordé 5 frs par semaine à Jean Caille ffeu Ambroise pour l'assister dans sa maladie, ainsi qu'à son fils Alexandre, sans déterminer le temps de l'assistance. Il les lui retirera lorsqu'il jugera qu'il n'y a plus de nécessité.

Août 1873 - A la justice de paix d'Albeuve Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

A la demande de Mlle Elise, née Droux, veuve de Joseph Jaquet, domiciliée à Grandvillard, le conseil donne son préavis afin que la dite Dame Jaquet soit autorisée par la justice de paix à opérer le retrait de 300 frs déposés à la Caisse d'amortissement, appartenant à ses deux filles encore mineures, à l'effet de leur faire apprendre l'état de tailleuses qu'elle placerait chez Mme Bays, à Bulle.

15 septembre 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Constant Jaquet

Le conseil a nommé Joseph Jaquet, fils de Cyprien secrétaire communal. Il a encore décidé de convoquer l'assemblée générale le dimanche 28 courant pour la nomination d'un membre du conseil.

15 novembre 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

D'après des plaintes portées par Mr le régent contre les enfants de Philippe Jaquet, de Xavier Magnin, Marc Caille et **Elise Farisa, veuve de Claude, qu'on ne les envoie pas à l'école assez régulièrement, le conseil a décidé que le syndic et Placide Farisa, membre du conseil, iraient chez les parents les avertir très sérieusement, Jean Farisa, fils d'Elise qui doit garder les chèvres jusqu'à la St-André, devra assister régulièrement aux leçons du soir jusqu'à ce terme.**

Il a été accordé à Joseph Jaquet quelques poutres pour refaire le plafond de l'étable. Il a décidé de ne pas accorder le morceau de commun à Félicien Jaquet, mais qu'on lui accordera un autre morceau de terre à la place. Il a décidé de convoquer une assemblée communale pour le 8 octobre à 7 heures du soir à la maison d'école concernant la charge des communs et la construction du canal du village d'enhaut.

23 novembre 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

Le conseil réuni sous la présidence du syndic, tous les membres présents : **Placide Pharisa**, François Caille, Jean Joseph Caille et Cyprien Jaquet, a décidé, après des réclamations faites par Mr. Tribulliet, de donner un billet au garçon pour lui donner que le conseil communal le prie de le garder jusqu'à ce qu'il soit placé et qu'il s'entendra avec lui pour la pension.

On a décidé de placer dans une banque le montant de ... ? provenant d'un remboursement fait par André Bodevin. Il a encore décidé que le forestier communal irait parler avec l'inspecteur des forêts pour avoir une autre autorisation pour vendre le bois de «Moncreuset» afin de compléter le fond d'école. Il a encore décidé de donner le montant en argent du morceau de commun à Mr le régent si on peut faire sans partager l'«Etre». Après avoir reçu une lettre de Mr le Receveur d'Etat, le conseil a fait une déclaration comme quoi Xavier Sudan ne peut pas payer pour la caisse d'habillement militaire.

5 décembre 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

Le conseil a donné la garde des chèvres pour 1874 à Joseph Caille, fils de Jean feu Ambroise, pour le prix de 5 frs 50 par chèvre, à commencer au 1^{er} mai jusqu'à la St-André. **Outre le 8 frs que le conseil a déjà accordé à Elise Farisa, veuve de Claude, il lui accorde encore 1 franc de plus par mois, pour qu'elle envoie régulièrement sa fille à l'école.** On a aussi décidé de donner à préparer du bois pour notre Rvd curé et pour Mr le régent.

27 décembre 1873 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

Le conseil a donné la garde des vaches à Joseph Caille feu Ambroise à raison de 3 frs 50 par tête. Joseph Pharisa, fils de Nicolas, a été de nouveau nommé boursier de commune pour le terme fixé par la loi. sa paie est de 60 frs, On a accordé à Alexandre Geinoz, d'Enney, une plante de 1 ½ pied de circonférence, à côté du pont en fer, pour l'aider à rebâtir sa maison, incendiée.

12 janvier 1874 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

On a fixé le traitement de la maîtresse d'ouvrage comme le gouvernement et que par conséquent il lui accorde 46 frs; le conseil les lui donner aussi. Il a accordé une plante pour faire des bardeaux à Claude Jaquet. Le conseil a refusé le subsidie que Joseph Caille feu Ambroise retirait de la bourse des pauvres à cause qu'il est en état de gagner sa vie avec ses enfants. Il a diminué de 3 frs 50 par semaine celui de Jean Caille feu Ambroise pour cause de rétablissement de sa santé, jusqu'à nouvel ordre.

30 janvier 1874 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

Le conseil a renouvelé les trois candidats qui avaient été soulevés le 4 janvier 1871, pour la mise sous tutelle de Jacques Jaquet de la fin. Ces candidats sont : Joseph Kisneuf, de Bulle; Jean Ducrest, à Gruyères et Joseph Caille, feu Félix, à Estavannens,

Ayant reçu des plaintes de Joseph Jaquet, fils de François, que sa femme ne voulait plus rester avec lui, le conseil a décidé d'écrire au Tit : d'Enney de la renvoyer. On a décidé d'acheter 4 manteaux pour porter le Grand et le Petite Dey (Dais). Mr le rvd curé se charge de les placer à l'église quand il les faudra et de les retirer à la cure aussitôt après les offices. On a décidé de retirer le morceau de terre qu'on avait accordé à la maîtresse d'ouvrage et de lui en donner un autre à la place. On a décidé de vendre en mise publiques mardi 3 février quelques numéros de bois sec dans la forêt de «Mont-Creuset» et de la «Grosse Joux». Sur la demande faite par Séraphie Currat de Grandvillard pour qu'on lui avance de l'argent sur la pension de ses filles, le conseil a répondu qu'il ne pouvait plus lui en avancer pour le moment.

31 janvier 1874 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

Lettre au conseil communal d'Enney

Monsieur le syndic et Messieurs,

Comme Ursule Jaquet, née Dey, ressortissante de votre commune a quitté son mari, Joseph fils de François Jaquet d'Estavannens, depuis quelques jours pour aller de nouveau habiter votre commune, nous vous recommandons de la prévenir que si elle ne le rejoint pas immédiatement, nous la ferons arriver par les gendarmes.

18 février 1874 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

On a fixé les conditions de vente du bois de «Moncreuset» en 8 points. On a décidé de donner 30 frs à la commune de La Tour-de-Trême pour la moitié des subsidies qu'il accorde à François Caille.

30 mars 1874 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

Le conseil a décidé de donner 41 frs 50 à la commune de La Tour-de-Trême pour la moitié du subsidie qu'elle accorde à François

Caille. Corboz, tailleur à La Tour, demandant 60 centimes par jour pour la pension de l'enfant Jaquet et 50 frs pour l'apprentissage de son métier, Mr le syndic se charge d'aller traiter avec lui pour voir si on ne pourrait pas avoir un rabais.

Après avoir étudié le tableau qu'on nous a envoyé de Thoune pour des tuyaux de terre cuite, le conseil a décidé de faire venir un échantillon des tuyaux simples de 3 pouces de diamètre intérieur.

12 mars 1874 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

Le conseil décide de placer Joseph Phariza, fils de Claude (ndlr : il a 17 ans et c'est l'arrière-grand-père du webmaster de ce site), pour apprendre le métier de charron, à raison de 50 francs pour 6 mois dont 25 francs doivent être payés comptant et les 25 autres à la Saint-Jean. Au bout de 6 mois, s'il veut rester, le patron lui donnera 30 centimes par jour et au bout de l'année, il lui donnerait 50 centimes.

30 mars 1874 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

On a décidé de donner à réparer les chalets appartenant à la commune et à faire la haie pour séparer les deux communs des Oges (Auges)

21 avril 1874 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

On a décidé qu'on ne refuserait pas l'eau pour l'abreuvement pour la propriété de Marguerite Morand pendant qu'il y aurait les gémisses.

26 avril 1874 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

Le conseil a nommé Léon Jaquet membre de la commission d'école en remplacement de Cyprien Jaquet. Il a décidé de convoquer une assemblée pour nommer une commission de deux membres pour le bornage des propriétés communales en remplacement de Constant Jaquet et surtout de Joseph Pharisaz vu qu'il y avait quelqu'un qui voulait arranger les chalets des communs et qu'il devait s'y présenter.

3 novembre 1874 - Le syndic, Joseph Jaquet et le secrétaire, Joseph Jaquet, fils de Cyprien

On a nommé Louis Jaquet, fils de Joseph comme secrétaire communal.

3 décembre 1874 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

Sont présent : le syndic et le secrétaire, Léon Jaquet, François Caille, Joseph Magnin et Joseph Pharisa

Se présente Hélène, née Ayer, femme de Félicien Jaquet, laquelle accompagnée de son mari qui donne son consentement aux présentes, sollicite un préavis sur l'objet dont suit la teneur. Son beau-père François Jaquet devient âgé et ne peut plus ni travailler ses terres seul, ni gérer ses affaires en pleine connaissance de cause. Il est exposé parfois à prêter de mauvais cautionnements comme aussi à faire de mauvais marchés, dont les conséquences inévitables seront la dépossession de tous les biens qui lui restent, s'il n'y est apporté remède. François Jaquet le comprend si bien qu'il a proposé à la comparante de lui passer la vente de tous ses biens mobiliers et immobiliers, ceux-ci pour une somme d'environ cinq mille francs qui seraient acquittés y compris les intérêts échus à ce jour, par dégrèvement d'une pareille somme grevant les immeubles vendus auprès de divers créanciers. Les immeubles (selon extrait du contrôle) consistent en une maison et près de 3 poses de terre, taxées cadastralement environ 4000 francs. Les meubles sont évalués à 500 frs. Cette dernière somme serait payée par l'acquéreur à l'entière décharge du débiteur, à la Banque cantonale à Bulle, auprès de laquelle François Jaquet se trouve débiteur d'un billet de pareille somme. François Jaquet réserve pour lui et pour sa femme, leur vie durant, leur logement dans la maison vendue et conserveront la jouissance des biens de la femme de François Jaquet. Un inventaire détaillé des objets mobiliers vendus avec leur taxe faite entre parties et jointes aux présentes. Ensuite de cet exposé, le conseil communal, considérant que les allégués ci-dessus de la femme Jaquet sont conformes à la vérité ; que François Jaquet est dans une position financière très précaire ; que la vente de ses biens est l'unique moyen en ce moment de se conserver un abri comme aussi de conserver à ses enfants la propriété de ses biens ; que ses autres enfants ne peuvent pas lui prêter aide dans la circonstance, que Hélène Jaquet et son mari qui demeure avec leur père, sont jeunes encore ; qu'ils sont laborieux et économes, condition surtout qui les rendent aptes à acquérir ; que les immeubles et meubles vendus par François Jaquet le sont à des prix avantageux aux deux parties, eu égard à leur position respective,

Par tous ces motifs et d'autres encore, consent en ce qui le concerne, à ce que Hélène, femme de Félicien Jaquet, fasse l'acquisition de la totalité des biens meubles et immeubles de son beau-père, François Jaquet, au prix sus-indiqués et la préavise (cette acquisition) en conséquence très favorablement. Le conseil se permet même de prier la justice de paix d'accorder à la comparante l'autorisation qu'elle sollicite. Ainsi verbalisé à Estavannens, sous réserve du visa en lieu de timbre, dans la quinzaine, s'il y a lieu, le jour et an prémis.

21 décembre 1874 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

On a décidé de convoquer l'assemblée sur le samedi 26 courant à 8 heures du soir, pour procéder au renouvellement des charges de commune et pour faire la charge des communs. On a décidé que lors de cette assemblée on donnerait à préparer le bois pour Mr le curé et mr le régent. On a encore arrêté qu'on donnerait à bail, en mise publique, le jour de Carnaval, après-midi, la Chaux à Rosine, sous les conditions qui seront arrêtées ultérieurement.

Le conseil a nommé Madeleine Jaquet comme **maîtresse d'ouvrage en remplacement de Marie Pharisa**. Elle est tenue de donner des leçons d'ouvrage aux filles de l'école, un jour par semaine, à la salle d'école. Le traitement est fixé à 80 frs comme précédemment. Il est formé du subside de l'Etat et le reste est pris sur la bourse communale.

4 janvier 1875 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

On a fixé les secours alloués aux prébendaires comme suit : **6 frs par mois à Joseph Jaquet de la fin ; 6 frs par mois à la veuve de Claude Pharisa. Mais si elle n'envoie pas son fils Joseph, d'ici au printemps, continuer l'apprentissage qu'il a commencé, le conseil lui retirera tout secours.**

On a aussi accordé à la taxe, à Joseph, fils de Jean Sudan-Chevalley, les carrons nécessaires pour la reconstruction de sa grange. On a donné la garde des chèvres pour 1875 à Placide Caille, fils de Joseph, pour le prix de 5 frs 50 centimes par chèvre.

22 janvier 1875 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

La lettre suivant en forme de préavis a été adressée à la justice de paix.

A l'instance de Mr Pierre Gremaud, d'Echarlens, qui demande que son beau-frère Christophe Caille, d'Estavannens soit placé sous curatelle dans le plus bref délai, unique moyen de conserver son bien à ses enfants, considérant que Christophe Caille se trouve presque toujours et déjà depuis longtemps dans un état maladif, de manière qu'il n'est pas dans le cas de gérer lui-même ses affaires. Il est donc toujours obligé de se servir de mains étrangères qui ne soignent pas ses intérêts et parfois, il se trouve dans le cas de faire des marchés qui lui sont tout à fait désavantageux. Il se prête aussi à de mauvais cautionnements. Le conseil préavise et prie la dite justice de paix de bien vouloir prendre cette demande en considération et de placer sous curatelle et le plus tôt possible Christophe Caille ffeu Jacques, d'Estavannens.

A cet effet, le conseil soulève pour présenter à la nomination de la dite justice de paix pour curateur de Christophe Caille, les candidats suivants : Pierre Gremaud, d'Echarlens, beau-frère de Christophe, Joseph Magnin, fils d'André, d'Estavannens, neveu de Christophe et Joseph Gremaud, d'Echarlens, frère du premier et beau-père de Christophe. Comme il importe qu'il soit placé sous curatelle le plus tôt possible, le conseil vous prie, Monsieur le juge de paix, si cela est possible de convoquer la justice de paix à l'extraordinaire.

1^{er} février 1875 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

Mr le syndic ayant été appelé dans une maison particulière dans laquelle il s'y est trouvé quelques citoyens réunis, lesquels lui ont fait savoir qu'un citoyen, père de famille, avait rédigé une pétition dans le but de faire partir Mr le régent et qu'à cet effet, il cherchait à recueillir des signatures. De plus, ils lui ont manifesté le désir que le conseil prit des mesures énergiques afin d'arrêter la circulation de cette pétition. Le conseil, n'ayant reçu aucune plainte de la part de Mr le régent, a jugé qu'il ne devait pas intervenir pour le moment dans cette affaire et que, si Mr le régent avait des plaintes à porter, il devait s'adresser à l'autorité plutôt qu'au premier venu. Lorsqu'il lui parviendra des réclamations ou que des plaintes lui seront faites et qu'il sera nanti par une autorité d'émettre son avis, alors seulement, le conseil prendra les mesures qu'il jugera le plus équitables.

Conditions auxquelles le conseil exposera en mise publique le 9 février prochain les pièces de terre dites « La Chaux » et « La Marèche » à Rosine Raboud :

- 1° les haies devront être maintenues en bon état aux frais du preneur
- 2° il ne pourra rien être distrait du produit des dites pièces de terre
- 3° le payement se fera à Noël de l'année courante
- 4° la mise à prix est de 70 francs
- 5° le prix des taupes est à la charge du preneur
- 6° aucune mise ne sera reçu au dessous de 1 franc
- 7° le preneur devra fournir une caution au gré du conseil
- 7° l'enregistrement reste à la charge du preneur

22 février 1875 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

On a décidé de mettre en vente un moule bois qui est en bas de « La Longe-Planche+ que Xavier Jaquet a fait avec des branches de sapin qu'il a coupées au dessus du « Chavuty ». [On a donné à casser des pierres pour faire du gravier à Joseph Jaquet de la fin, à raison de 6 centimes le pied cube.](#) On a aussi décidé de nommer une commission qui serait chargé de s'entendre avec mr le curé pour la restauration du maître-autel. La commission se compose de Mr. le syndic, Léon Jaquet et Joseph Pharisa. On a chargé le forestier d'engager Pierre André Jaquet et Joseph Jaquet fils de François, à refaire la haie, le long du chalet du « Chavuty » qu'ils auraient été soupçonnés d'avoir enlevée et que, s'il consentaient à la refaire, on leur laisserait le moule qu'ils avaient construit avec du bois ramassé dans les forêts communales. Ils ont consentis à refaire la dite haie.

3 mars 1875 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

A la justice de paix du 1^{er} cercle de la Gruyère

Monsieur le juge de paix et Messieurs,

Le citoyen Caille Joseph François Grégoire ffeu Jean, d'Estavannens, se trouvant absent du pays et demeurant en France, demande qu'on lui nomme un représentant pour tenir sa place dans le partage des biens de la succession paternelle et maternelle. Le conseil prie la dite justice de paix de bien vouloir nommer un représentant au dit Joseph, pour le partage des biens de la succession de ses parents et présente à sa nomination les candidats suivants : Jean Joseph Caille, capitaine, Léon Jaquet, ffeu Joseph et **Joseph Pharisa, fils de Nicolas**, tous trois d'Estavannens. Nous profitons de cette occasion, Monsieur le juge de paix et Messieurs, pour vous assurer de notre parfaite considération.

8 mars 1875 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

Le contrôleur des routes s'étant plaint du mauvais état de nos routes, il a sommé le conseil de changer de piqueur et de faire travailler immédiatement à la réparation du rayon entre le pont sur la Sarine et les Rées. Le conseil a décidé d'écrire une lettre à Mr le préfet et a choisi Joseph Caille pour candidat pour être nommé piqueur. Il a été présenté à la nomination du préfet par lettre du 9 mars.

On a chargé le forestier d'aller marquer 5 plantes pour faire des bardeaux et on a décidé que chaque dizaine de communiens devait en préparer une et la rendre sur les lieux désignés. On doit jeter le sort pour désigner la plante que chaque dizaine doit préparer.

16 mars 1875 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

Le conseil, sommé par l'autorité supérieure de compléter son fonds d'école et d'en donner avis à Mr le préfet, a décidé de faire une vente de bois et si cela ne suffit pas, de cessionner des créances jusqu'à ce que le fonds d'école s'élève au chiffre fixé par la loi. On a nommé pour la commission d'école : Mr Jordan, curé, Mr le syndic et Mr Léon Jaquet. On a décidé d'inviter Mr le curé à faire appel au public pour la culture du cimetière et lorsqu'il sera mis sur un pied de propreté, on établira quelqu'un pour être chargé de l'entretien.

Pour l'amende sur les absences illégitimes, on a décidé d'appliquer le minimum c. à d. 10 centimes par absence. On doit aller vendredi prochain voir les chemins du village d'en-haut et on décidera ce qu'il y aura à faire. On doit faire une liste nominative des maris qui doivent avoir fait l'assignat de leur femme.

14 avril 1875 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

Se présente Rosalie, née Raboud, femme de Jean Caille, laquelle accompagnée de son mari qui donne consentement aux présentes, sollicite un préavis pour la vente d'une pièce de terre sise au Charment (Tsermin ?), article du cadastre 652, de la contenance de 46 perches, taxée 80 francs. Le prix de la vente de cette pièce de terre serait affectée au remboursement d'une obligation que la dite Rosalie doit à la commune et qui est hypothéquée sur la dite pièce de terre. Le conseil, considérant que cette vente lui est avantageuse, vu l'emploi qu'elle veut faire du produit, consent à ce que la dite Rosalie, femme de Jean Caille, fasse cette vente et la préavise très favorablement. Le conseil se permet même de prier la justice de paix d'accorder à la comparante l'autorisation qu'elle sollicite. Estavannens, le 16 avril 1860 quinze.

17 avril 1875 -

On remet gratuitement des pommes de terre à Philippe Jaquet, 6 quarterons ; à Joseph Jaquet de la fin, 6 quarterons; aux sœurs Sudan, 4 quarterons; à Xavier Magnin, 4 quarterons, à Elisa Pharisa, veuve de Claude, 4 quarterons, à la condition qu'elle envoie son fils Joseph (mon arrière-grand-père) travailler du métier de charron.

4 mai 1875 -

Le conseil des moeurs sous la présidence du curé discute avec la veuve de Claude. Elle avait attribué la paternité de l'enfant dont elle était enceinte à Isidore Caille sous serment. Le préfet, après discussion avec Isidore informe le conseil qu'Isidore est d'accord prendre tous les frais à sa charge si elle prouve qu'elle n'a pas eu de commerce avec d'autres. Divers avertissements lui sont adressés sur son immoralité ainsi que ce qu'elle favorisait et autorisait le vagabondage de ses enfants. On l'oblige à envoyer Joseph et Jules gagner leur vie et de ne pas les garder à la maison sans rien faire.

15 septembre 1875 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

Le conseil a nommé Joseph Pharisa pour représenter la commune pour la stipulation de la vente du terrain dit « La Grosse Pierre » passée à Joseph Jaquet feu François.

21 septembre 1875 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

On a chargé François Caille d'aller s'entendre avec le conseil de Broc afin que les mises de bois annoncées dans la feuille n'aient pas lieu le même jour pour les deux communes. De plus, on lui a ordonné d'aller chez le forestier prendre les renseignements au sujet du bois de la « Grosse Joux » et de rectifier l'annonce des mises qui n'était pas en rapport avec les conditions d'autorisation pour le bois de la « Grosse Joux » seulement.

2 octobre 1875 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

Le conseil décide d'accorder un secours extraordinaire de 10 francs pour l'habillement de Marie, fille de feu Claude Pharisa. Il décide encore de faire conduire aux abords de la Sarine, au No 1, 4 chars de pierres par communage et 5 chars par pose. On ira voir sous les Réées ce qu'il y a à faire pour garantir la route.

On a délibéré que Constant Jaquet, syndic, irait avec André Bodevin de Grandvillard, pour partager le mobilier échu en héritage aux filles de François Caille. Il doit prendre inventaire des objets appartenant aux deux filles de François, soit Mélanie et Philomène.

29 septembre 1875 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

On a nommé François Caille, membre du conseil, pour représenter Augustine Mélanie et Marie Philomène, filles de feu François Caille, dans la vente des montagnes dites « La Chëtta » et « Les Chenalettes », au territoire de Lessoc et lui donner procuration pour passer la vente des dites montagnes pour la partie dont les dites filles Caille sont copropriétaires.

On a arrêté les conditions suivantes pour la vente du bois du Dard (Dah) et de « Montcrosset » :

Suivent 7 points qui n'ont pas d'intérêt particulier pour être publiés ici.

20 octobre 1875 - Le syndic, Constant Jaquet et le secrétaire, Louis Jaquet

Le conseil a décidé d'accorder un secours extraordinaire à Rosine Raboud, tel que sucre et autres adoucissements nécessaires et de les lui livrer au fur et à mesure qu'elle en aura besoin. A la veuve de Claude Pharisa, un secours de 3 frs. pour payer le raccomodage d'une robe.

On a aussi décidé de faire une grille pour y placer les annonces; de convoquer l'assemblée pour le 26 courant pour procéder au renouvellement des charges de commune et d'envoyer une pétition au conseil d'Etat pour lui donner connaissance des décisions prises pour compléter le fonds d'école, ainsi que l'extrait du protocole des assemblées de commune, ayant trait à ce sujet.

Lettre au Conseil d'Etat du canton de fribourg
Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers,

Le conseil communal d'Estavannens prend la liberté de soumettre à votre haute autorité la décision qu'il a prise pour compléter le fonds d'école. L'assemblée communale dans sa séance du 4 octobre écoulé avait à l'unanimité décidé une vente de bois. Cette vente a eu lieu le 1^{er} décembre ensuite de l'autorisation que vous avez bien voulu nous accorder. D'après les conditions des mises, le payement doit être effectué au 1^{er} juin 1876. Le montant sera versé au fonds d'école qui sera complété et aura atteint le maximum légal. En vous faisant connaître, Monsieur le Président et Messieurs les conseillers, ces décisions, le conseil a l'espoir que votre haute autorité daignera les approuver.

Nous profitons de cette occasion, Monsieur le Président et messieurs, pour vous assurer de notre parfaite considération et de notre respectueux dévouement.

Au nom du conseil communal Le secrétaire : Louis Jaquet

Le syndic : Constant Jaquet

